



Commune  
de  
1441 Valeyres-sous-Montagny

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 décembre 2022

Président: M. Cédric Pillard  
Secrétaire: Mme Steffi Buffat  
Membres présents: 41 sur 58

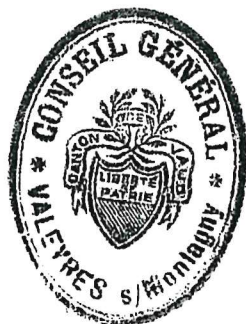
### Extrait de procès-verbal du CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny :

- Adopte le préavis municipal N° 4/2022 Législature 2021-2026 concernant le budget de la caisse communale pour l'année 2023. Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny décide :
  - Art. 1 : le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour 2023 :

<u>Charges</u> :	CHF 2'880'027.00
<u>Revenus</u> :	CHF 2'801'923.00
<b><u>Excédent de charges</u></b> :	<b>CHF 78'104.00</b>
  
- Adopte le préavis municipal N° 5/2022 Législature 2021-2026 concernant le crédit d'investissement pour le renouvellement des compteurs d'eau. Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny décide :
  - Art. 1 : Un crédit d'investissement de CHF 130'000.00 est accordé à la Municipalité en vue du renouvellement des compteurs d'eau.
  - Art. 2 : La dépense sera financée pour un emprunt bancaire de CHF 115'300.00 et par la trésorerie courante pour CHF 14'700.00.
  - Art. 3 : L'amortissement lié à ces travaux sera de 7'700.00 sur une durée de 15 ans, la première fois en 2024. A ce montant, s'ajoutera un intérêt d'environ CHF 2'000.00.
  - Art. 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le renouvellement des compteurs d'eau.

Le Président  
Cédric Pillard



La secrétaire  
Steffi Buffat

Valeyres-s\Montagny, le 19.12.2022